

# Mémoire CRSA

Dans le cadre de la consultation publique pour le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Présenté à  
Madame Chantal Rouleau,  
Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

Rédigé par Lise St-Germain  
Avec la collaboration de : Nathalie Côté,  
Marie Pier-St-Louis, Angela Brunschwig et  
Louise Lemire

Centre de recherche sociale  
appliquée  
1060, rue St-François-Xavier, Trois-  
Rivières QC G9A 1R  
8819 840-0458  
[accueil@lecrsa.ca](mailto:accueil@lecrsa.ca)  
[www.lecrs.ca](http://www.lecrs.ca)

Le Centre de recherche sociale appliquée est un organisme autonome à but non lucratif qui soutient le développement du pouvoir d'agir des collectivités et des organisations. À cette fin, il recourt à la recherche sociale pour accompagner les groupes dans leur analyse des problèmes sociaux et la synthèse de leurs pratiques. Son approche participative favorise le croisement des savoirs théoriques et d'action ainsi que le transfert continu des connaissances.



# Table des matières

<b>PRÉSENTATION DU CRSA, CONNAISSANCE ET EXPERTISE EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ ..</b>	<b>3</b>
Une lecture globale de la situation qui s'appuie sur un ancrage dans les organisations, les territoires et l'expérience vécue des personnes .....	4
Une connaissance fine des Alliances pour la solidarité (approche territoriale de lutte contre la pauvreté et gouvernance de proximité) .....	4
<b>PRINCIPES QUI DEVRAIENT GUIDER LA CONSULTATION PUBLIQUE .....</b>	<b>6</b>
Consulter pour apporter des changements significatifs pour les personnes et les communautés .....	6
Garder le cap sur les droits sociaux dans les orientations pour éviter que la sortie de pauvreté n'incombe qu'aux personnes elles-mêmes .....	6
Consultation en période postpandémie, un moment propice pour prendre la mesure des inégalités et de l'appauvrissement grandissant de plusieurs groupes de populations qui sont poussés vers la marge .....	7
<b>POINT DE VUE SUR LES THÉMATIQUES DE LA CONSULTATION EN LIGNE (QUESTIONNAIRE)</b>	<b>9</b>
Quelques considérations en amont des thématiques .....	9
<b>REVENU ET EMPLOI.....</b>	<b>10</b>
Constats et problématiques .....	10
Les groupes de populations qui rencontrent le plus d'obstacles .....	13
Les pistes d'action ou les solutions en lien avec le revenu .....	14
Les pistes d'action ou les solutions en lien avec le marché du travail .....	14
<b>ÉDUCATION.....</b>	<b>15</b>
Constats, obstacles et problématiques.....	16
Groupes de populations les plus touchés .....	18
Les pistes d'action ou les solutions relatives à l'éducation et à la formation ....	18
<b>BESOINS ESSENTIELS .....</b>	<b>19</b>
Constats : les besoins essentiels, des thématiques transversales.....	19
La sécurité alimentaire.....	20
Logement et besoins spécifiques des groupes de populations.....	20
Les pistes d'action au regard des besoins essentiels .....	23

<b>PROXIMITÉ ET INCLUSION SOCIALE .....</b>	<b>24</b>
À propos des Alliances pour la solidarité .....	24
À propos du FQIS .....	24
La participation des personnes concernées .....	25
Les pistes d'action au regard de la proximité et l'inclusion sociale .....	26
<b>ACTION COMMUNAUTAIRE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ.....</b>	<b>27</b>
Des organismes communautaires qui tiennent à bout de bras le filet social du Québec et qu'il importe de reconnaître à leur juste valeur .....	27
<b>ANNEXE .....</b>	<b>27</b>
.....	<b>27</b>
<b>FICHE SYNTHÈSE DU MÉMOIRE.....</b>	<b>27</b>



# PRÉSENTATION DU CRSA, CONNAISSANCE ET EXPERTISE EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ

Le Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), organisme communautaire à but non lucratif, se consacre à l'analyse des pratiques sociales et à l'étude des problèmes sociaux contemporains, en réponse aux besoins, aux enjeux et aux préoccupations des organisations, des communautés et des personnes concernées.

Que ce soit par la recherche, l'évaluation, l'accompagnement de processus, la formation ou le transfert de connaissances, son approche se veut collaborative et participative et les organisations avec lesquelles il travaille sont partenaires à part entière et sont parties prenantes des processus. Les résultats de ces processus deviennent des outils de développement pour les organisations ou les communautés.

Le CRSA recourt à de multiples sources de savoirs (théoriques, expérientielles et d'action). La valorisation de l'expérience des personnes concernées, des pratiques du terrain, le croisement des savoirs et la promotion du transfert de connaissances sont privilégiés.

Le CRSA collabore tant avec les groupes communautaires qu'avec les milieux institutionnels (publics et parapublics) ou municipaux ainsi qu'avec des citoyens et des citoyennes des communautés. Il est spécialisé sur les questions de pauvreté/exclusion, concertation et action intersectorielle autour d'enjeux transversaux : emploi et insertion socioprofessionnelle, enfance/famille, réussite éducative, participation citoyenne et sociale, conditions de vie, etc.

L'équipe du CRSA est composée de personnes qui ont à cœur la justice sociale, l'inclusion, la démocratie. Nous portons et faisons la promotion des valeurs suivantes au quotidien dans les accompagnements que nous réalisons :

- Changement social et *empowerment* individuel et collectif;
- Respect des points de vue et protection de la dignité des personnes;
- Respect de la culture des organisations avec lesquelles le CRSA collabore;
- Valorisation des savoirs partagés par les personnes et les organisations concernées;
- Démocratie, engagement en faveur de l'équité entre les différents groupes sociaux.

## Une lecture globale de la situation qui s'appuie sur un ancrage dans les organisations, les territoires et l'expérience vécue des personnes

Depuis 2008, notre équipe a accompagné plus d'une centaine d'organisations et réseaux en action communautaire, en développement social, en développement des communautés et en condition féminine, et ce, dans divers domaines d'intervention et enjeux connexes à la pauvreté : réussite éducative, logement social, sécurité alimentaire, inégalités entre les sexes et les genres, insertion socioprofessionnelle et accès à l'emploi, accessibilité des services, conditions de vie, etc.

La posture de recherche priorisée par notre équipe octroie une valeur importante à l'expérience vécue par les personnes ce qui favorise une meilleure compréhension des parcours de vie. Nous sommes aussi très sensibles aux savoirs des organisations qui ont une lecture très pointue des réalités sociales. La conjugaison de tous ces savoirs nous permet d'avoir une lecture large de l'enjeu social de la pauvreté. Par ailleurs, le CRSA accompagne des organisations dans diverses régions du Québec. Nous sommes à même de constater les inégalités de ressources entre les territoires et les réalités particulières de certaines régions et communautés territoriales.



## Une connaissance fine des Alliances pour la solidarité (approche territoriale de lutte contre la pauvreté et gouvernance de proximité)

Divers travaux de recherche et d'évaluation nous ont amenés à faire un tour d'horizon des Alliances pour la Solidarité dans diverses régions et des projets en matière de lutte contre la pauvreté. Lors de l'édition du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS) 2010-2015, le CRSA a collaboré étroitement à la réalisation d'une étude comparative menée dans 6 régions et 38 MRC portant sur la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité. Cette étude s'est intéressée plus précisément aux stratégies de lutte contre la pauvreté, à la concertation intersectorielle et à la participation citoyenne. Des outils synthèses ont été produits avec la collaboration de l'OVSS (Opération veille et soutien stratégique) autour des thèmes de la gouvernance, de la participation citoyenne, de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), de la vision de la pauvreté et de l'accompagnement<sup>1</sup>. Le résumé de l'étude financée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) est disponible sur le site du CRSA<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> <https://operationvss.ca/enjeux-de-transformation/lutte-contre-la-pauvrete/>

<sup>2</sup> [https://www.lecrsa.ca/wp-content/uploads/2022/02/2014\\_PAGSIS-2010-2015\\_resume-recherche.pdf](https://www.lecrsa.ca/wp-content/uploads/2022/02/2014_PAGSIS-2010-2015_resume-recherche.pdf)

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a mandaté le CRSA pour réaliser l'évaluation de 12 projets soutenus par le FQIS dans le cadre des Alliances pour la solidarité dans 5 régions du Québec. Ce mandat nous amène au cœur des projets et de leur contribution à la lutte contre la pauvreté. L'enjeu de la participation des personnes concernées y est documenté. Les résultats de ces projets seront disponibles à l'automne 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie, l'équipe du CRSA en concertation avec le Centre de formation communautaire de la Mauricie (CFCM) et de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) avons initié un projet d'accompagnement des organismes visant à consolider et développer l'évaluation, l'intégration de l'ADS+ et la participation des personnes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets soutenus par le FQIS. Il s'agit d'un projet d'accompagnement régional suscité par le Consortium de développement social de la Mauricie, organisme mandataire de l'Alliance et fiduciaire du FQIS. Les résultats et apprentissages de ce projet sont disponibles à même la boîte à outils en ligne sur le site du CRSA<sup>3</sup>.

Finalement, depuis toutes ces années au-delà des Alliances pour la solidarité, l'équipe du CRSA a eu l'occasion d'accompagner plusieurs organismes communautaires dont la mission est de lutter contre la pauvreté par différentes stratégies d'intervention déjà énoncées.

Nous avons aussi accompagné un ensemble de réseaux de concertation qui nous ont permis d'observer les enjeux liés à l'organisation des services, la distribution des ressources entre les organismes et les territoires. Ces enjeux ont un impact sur la lutte contre la pauvreté des populations.



---

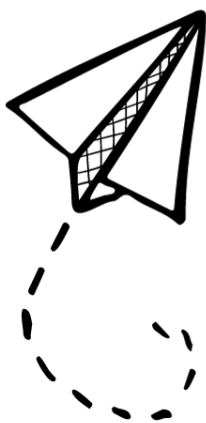
<sup>3</sup> Rapport et Bilan synthèse des apprentissages du projet Formation, Accompagnement, Transfert (FAT) dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité Mauricie. <https://www.lecrsa.ca/realisation/formation-accompagnement-transfert-projet-fat-projet-daccompagnement-des-promoteurs-dans-le-cadre-des-projets-finances-par-lalliance-pour-la-solidarite-mauricie/>  
Autre site. <https://boiteaoutilsmauricie.org/>

# PRINCIPES QUI DEVRAIENT GUIDER LA CONSULTATION PUBLIQUE

## Consulter pour apporter des changements significatifs pour les personnes et les communautés

Nous tenons à saluer la ministre et le Ministère d'avoir initié cette consultation publique en différentes étapes et qui donne la parole à un public large. Nous espérons que les actrices et les acteurs les plus concernés y participeront, qu'elles et qu'ils seront réellement entendus et interprétés dans leurs plus justes propos, réalités et aspirations. Rien ne sert d'avoir cette consultation si elle ne génère pas des changements significatifs pour les personnes en situation de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion. Un des enjeux les plus importants de la participation publique est qu'elle soit plus qu'un mécanisme, mais qu'elle s'appuie sur un dialogue réel, menant à des changements transformateurs qui seront des marqueurs d'une volonté politique de changer les conditions de vie des personnes les plus appauvries, discriminées et exposées aux inégalités socioéconomiques.

## Garder le cap sur les droits sociaux dans les orientations pour éviter que la sortie de pauvreté n'incombe qu'aux personnes elles-mêmes



Nous avons une loi unique en matière de lutte contre la pauvreté et même si nous avons progressé depuis son instauration en 2002, tel qu'en témoigne l'état de situation 2020 du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les cibles que nous nous sommes collectivement données pour éliminer la pauvreté. Par ailleurs, nous espérons que les orientations du prochain Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté permettront de garder le cap sur une logique de droit social qui était au fondement de la loi et qui s'effrite graduellement au fil des années au profit d'une logique dont l'aide est méritoire et dont la responsabilité de la sortie de pauvreté incombe aux personnes. Le Québec s'est doté d'un outil puissant en cette

loi-cadre dont les efforts ne doivent pas reposer que sur les personnes elles-mêmes et les organismes qui les aident (le communautaire), mais transparaître de manière structurelle dans les actions gouvernementales interministérielles.



## Consultation en période postpandémie, un moment propice pour prendre la mesure des inégalités et de l'appauvrissement grandissant de plusieurs groupes de populations qui sont poussés vers la marge

En cette période postpandémique, cette consultation publique devient une occasion inégalée pour prendre la mesure des inégalités, de l'appauvrissement de plusieurs groupes de populations qui se retrouvent dans un entonnoir qui les pousse vers la marge. La pandémie fut un miroir confrontant d'un système à deux vitesses sur le plan de l'éducation, de la santé, de la littératie numérique, de l'accès aux technologies, de l'accessibilité aux services. Même si le Québec tout entier a déployé d'importantes stratégies de solidarité pendant la crise, nous observons, pour plusieurs groupes de populations, des traces indélébiles de la pandémie et des transformations sociétales qu'elle a produites. Plusieurs travaux de recherche menés pendant la pandémie énoncent des constats similaires : les écarts se creusent entre les groupes de populations déjà précaires et vulnérables au départ de la pandémie et ces écarts le sont devenus davantage. L'Avis du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLP, 2021)<sup>4</sup>, les travaux de l'Observatoire québécois des inégalités (2021, 2022)<sup>5</sup>, ceux de l'Observatoire de l'action communautaire autonome (2021)<sup>6</sup>, les travaux de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)<sup>7</sup> ainsi que des travaux du CRSA (2021-2023)<sup>8</sup> révèlent tous l'impact important de la pandémie pour plusieurs groupes de

**les écarts se creusent entre les groupes de populations déjà précaires et vulnérables**

populations qui se sont fragilisés sur le plan économique, social, de la santé : les femmes (femmes âgées, femmes fuyant la violence, femmes locataires, femmes issues de la diversité culturelle et de genre, femmes-chefes de famille), les personnes en situation de handicap dont les femmes, les personnes issues de l'immigration récente et plus précisément les personnes réfugiées, les populations racisées, les travailleur.euse.s précaires, les communautés autochtones, les

<sup>4</sup> Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLP). 2021. *Avis préliminaire portant sur les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables*. Québec, Gouvernement du Québec.

<sup>5</sup> Observatoire québécois des inégalités. *Les populations moins nanties pendant la pandémie : résultats de sondage*. Montréal. [En ligne]. Récupéré à <https://www.observatoiredesinegalites.com/fr/detail-publication/synthese-du-projet-resilience>

<sup>6</sup> Observatoire de l'action communautaire autonome. 2022. *Crise de la COVID-19 : Impacts sur les organismes d'action communautaire autonome du Québec*, Rapport de recherche. Québec. [En ligne]. Récupéré à <https://observatoireaca.org/>

<sup>7</sup> Hurteau, Labrie, Nguyen. 2021. *Pour une sortie de la pandémie sans pauvreté*. IRIS. [En ligne]. Récupéré à <https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/06/Revenu-viable-2021-WEB.pdf>

<sup>8</sup> Seery, Annabelle avec la collaboration de Danielle Forest et Lise St-Germain. 2022. *Les effets de la crise sociosanitaire de Covid-19 sur la charge mentale des femmes. Le vécu de travailleuses de la région de Chaudière-Appalaches*. CRSA. [En ligne]. Récupéré à [https://www.lecrsa.ca/wp-content/uploads/2022/04/RAPPORT\\_Charge-mentale\\_F\\_P-S.pdf](https://www.lecrsa.ca/wp-content/uploads/2022/04/RAPPORT_Charge-mentale_F_P-S.pdf)

Seery, Annabelle, Louise Lemire et Laurence Charleston. 2022. *Le logement : un levier pour améliorer la santé et le bien-être des femmes en Estrie*. Document déposé à ConcertAction Femmes Estrie. CRSA. [En ligne]. Récupéré à [https://www.lecrsa.ca/wp-content/uploads/2022/12/12-dec-CAFE\\_femmes-logement\\_POUR-WEB\\_final.pdf](https://www.lecrsa.ca/wp-content/uploads/2022/12/12-dec-CAFE_femmes-logement_POUR-WEB_final.pdf)

Seery, Annabelle, Angela Brunschwig et Lise St-Germain. 2022. *Accès, intégration et maintien en emploi des femmes en situation de handicap au Québec*. CRSA. [En ligne]. Récupéré à <https://www.lecrsa.ca/wp-content/uploads/2022/11/220329-Rapport-Etude-VF-Preview.pdf>

St-Louis, Marie-Pier et Lise St-Germain. 2022. *Veille sur les inégalités sociales en contexte de pandémie. Le point de vue des mauriciens et des mauriciennes durant la première année de la pandémie*. CRSA. [En ligne]. Récupéré à [https://www.lecrsa.ca/wp-content/uploads/2021/10/Rapport-Veille-COVID-19-vf\\_.pdf](https://www.lecrsa.ca/wp-content/uploads/2021/10/Rapport-Veille-COVID-19-vf_.pdf)

familles à faible niveau de littératie. L'avis du CEPE (2021)<sup>9</sup> révèle une précarisation exacerbée des ménages sans enfants et des personnes seules qui représentent 43,5 % des 743 000 personnes en situation de pauvreté au Québec.

---

<sup>9</sup> Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE). 2021. *État de situation 2020*. Québec, Gouvernement du Québec. [En ligne]. Récupéré à [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA\\_etat\\_situation\\_2020\\_CEPE.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_etat_situation_2020_CEPE.pdf)

# POINT DE VUE SUR LES THÉMATIQUES DE LA CONSULTATION EN LIGNE (QUESTIONNAIRE)

## Quelques considérations en amont des thématiques

À la lumière de nos expériences et observations empiriques dans le cadre de nos travaux liés à la pauvreté et l'exclusion, notre équipe s'est intéressée au questionnaire en ligne et souhaite se prononcer sur ces questions et enjeux. Nous avons priorisé certaines sections.

Le questionnaire est orienté vers les individus, mais dans le cadre de ce mémoire, nous souhaitons réfléchir au-delà de cette perspective en abordant aussi la question des personnes qui accompagnent ainsi que des outils disponibles ou manquants pour ce faire. Il importe de prendre conscience que l'organisation des services est transversale aux différents thèmes abordés dans ce questionnaire. Les services étant conçus pour les personnes qui vont relativement bien, qui ont des ressources, qui peuvent se déplacer, qui ont certains moyens, qui sont en mesure de faire des choix, qui ont des habiletés numériques, qui connaissent les normes sociétales et culturelles attendues, il nous apparaît nécessaire de situer ces questions en rapport avec cette organisation des services.

Par ailleurs, certains thèmes comme la sécurité alimentaire, le transport et le logement (besoins essentiels) sont transversaux à tous les autres thèmes. Ce sont des déterminants de l'accès à l'emploi, à l'éducation, au système de santé et aux services.

Il nous apparaît aussi impossible de réfléchir à ces enjeux sans prendre en compte le contexte pandémique et ses impacts tant sur l'organisation des services que sur les conditions de vie des populations.



## REVENU ET EMPLOI

Même si la pauvreté a un caractère multidimensionnel, il n'en demeure pas moins que le revenu est déterminant dans la sortie de pauvreté et celle-ci dépasse la couverture des besoins de base.



### Constats et problématiques

---

#### L'absence de revenu décent constitue le premier obstacle et le plus important

Les personnes en situation de pauvreté n'ont tout simplement pas un revenu suffisant pour assumer les coûts de base et pour faire face aux coûts supplémentaires engendrés par l'inflation. Il y a un écart important entre les revenus à l'aide sociale et la hausse des coûts de logement, de nourriture et de transport. Cet écart se creuse notamment par la stagnation des montants de prestations d'aide sociale. Les revenus à l'aide sociale représentent plusieurs fois moins que la mesure du revenu viable ou la Mesure du panier de consommation (MPC).

La pauvreté a un impact sur la santé. Les personnes à faible revenu ont souvent un état de santé plus précaire et elles ont de la difficulté à avoir accès aux services dont elles auraient besoin. Tout le monde n'a pas le même accès aux services de santé. Par exemple, il peut y avoir des coûts pour se maintenir en bonne santé, comme devoir se procurer du matériel qui n'est pas remboursé.

Comblent ses besoins de base à court terme (vivre perpétuellement dans l'urgence au quotidien) versus pouvoir se projeter à plus long terme dans des scénarios de sortie de pauvreté est souvent impossible pour les personnes en situation de grande pauvreté. On peut penser ici au décrochage scolaire : quitter l'école plus tôt pour avoir un revenu maintenant versus poursuivre des études pour avoir accès à des emplois de meilleure qualité.

Il est important de prendre en considération le stress vécu par les personnes en situation de pauvreté et les enjeux de santé mentale qui en découlent. L'effet « boule de neige » de la pauvreté : l'absence de revenu décent a des impacts sur l'ensemble des conditions de vie.

## La logique d'un emploi comme seul moyen de sortie de l'aide sociale ou de la pauvreté ne peut pas être une option pour tous et toutes

Même en temps de crise de la main-d'œuvre, divers travaux de recherche<sup>10</sup> révèlent que nous ne sommes pas toutes et tous égaux sur la ligne de départ. Le marché du travail est un terrain propice aux inégalités, s'y intégrer et s'y maintenir est un enjeu pour l'ensemble de la main-d'œuvre dans le contexte actuel des transformations et encore plus pour certains groupes plus éloignés des exigences du marché du travail ou n'ayant pas les conditions optimales pour s'y insérer, par exemple les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes à faible littératie. Et plus les populations sont au croisement de plusieurs systèmes d'oppression (perspective intersectionnelle), plus les obstacles se renforcent.

Ce n'est pas parce que les personnes vivent en situation de pauvreté qu'elles n'apportent aucune contribution sociale. Les personnes font du bénévolat, participent à des mesures actives de formation, d'insertion, des stages de préparation en emploi, mais ces contributions sont peu valorisées. Par ailleurs, les services publics ne sont pas toujours adaptés aux personnes

**les personnes perdent la motivation parce que le gain de leur effort ne se concrétise pas**

en situation de pauvreté, ce qui contribue à construire le rapport négatif qu'elles peuvent entretenir avec ces services, telle que le démontre l'étude de Desgagnés et collab. (2018)<sup>11</sup>. Parfois, les personnes perdent la motivation parce que le gain de leur effort ne se concrétise pas (par exemple, participer à plusieurs programmes et mesures d'employabilité sans que les démarches débouchent sur un emploi). Pourtant, c'est la réalité de plusieurs personnes qui participent à des programmes d'employabilité.

La logique du gouvernement est d'inciter les personnes à travailler en maintenant le revenu à l'aide sociale le plus bas possible. Mais cette logique d'activation ne prend pas en compte la complexité du marché du travail et des enjeux de développement d'employabilité et elle s'éloigne complètement d'une logique fondée sur le droit de vivre dignement.

Les organismes qui œuvrent en employabilité sont les premiers à dénoncer le fait que la séparation des catégories aptes et inaptés pose problème, car plusieurs prestataires considérés « aptes » selon la définition de l'aide sociale ne le sont pas tous dans les faits par rapport aux exigences du marché de l'emploi. Plusieurs vivent des contraintes importantes qui font obstacle à leur accès au marché de l'emploi (analphabétisme, santé mentale non diagnostiquée, parcours de judiciarisation, violence familiale, etc.). Plusieurs personnes vivent des contraintes

<sup>10</sup> St-Germain Lise et Sandy Torres. 2010. *État de situation : les obstacles à la participation des femmes à l'emploi*. CRSA. [En ligne]. Récupéré à [https://www.lecrsa.ca/wp-content/uploads/2021/10/2019-12\\_TCM\\_rappfinal-femme-emploi.pdf](https://www.lecrsa.ca/wp-content/uploads/2021/10/2019-12_TCM_rappfinal-femme-emploi.pdf)

Seery, Brunschwig et St-Germain, 2022. *Accès, intégration et maintien en emploi des femmes en situation de handicap au Québec*. CRSA. [En ligne]. Récupéré à <https://www.lecrsa.ca/realisation/acces-integration-et-maintien-en-emploi-des-femmes-en-situation-de-handicap-au-quebec/>

<sup>11</sup> Desgagnés, Jean-Yves, Georges Goma-Gakissa et Lorraine Gaudreau. 2018. « Toutes et tous dans le même bateau : Regards croisés sur l'intervention sociale en contexte de pauvreté et de ruralité », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 30, no. 1, Érudit. [En ligne]. Récupéré à <https://doi.org/10.7202/1051401ar>

à l'emploi non reconnues qui font en sorte qu'elles se retrouvent avec le seul montant de base pour survivre et sans pouvoir accéder à des primes supplémentaires. Cette logique place le revenu des personnes en dessous de tous les seuils de pauvreté.

Même si l'accès à l'emploi est devenu plus facile depuis la pandémie, le maintien à l'emploi demeure un défi pour les groupes les plus éloignés du marché du travail. On peut penser ici aux mesures qui se veulent incitatives pour une intégration au marché du travail alors qu'elles peuvent être dissuasives lorsque les personnes vivent constamment dans l'urgence et qu'elles ne sont pas en mesure d'aller se chercher un emploi.

Un revenu minimum garanti permettrait aux personnes, dont les plus éloignées du marché du travail, de participer et contribuer socialement dans le cadre d'activités communautaires.

### Marché de l'emploi et conditions de vie et de santé

Il y a eu une augmentation des problèmes de santé mentale durant la pandémie<sup>12</sup>. Or, les problèmes de santé mentale constituent un obstacle à l'intégration au marché de l'emploi et contribuent à maintenir des personnes en situation de pauvreté.

Le fait d'occuper un emploi ne permet pas nécessairement de sortir de la pauvreté ni de pouvoir répondre aux besoins de base. La nature et les conditions de l'emploi doivent être prises en compte. Les emplois qui sont occupés par des personnes qui n'ont pas de diplôme ou de qualifications sont souvent associés à des déplacements plus longs, de longues heures de travail et une absence de flexibilité dans les conditions de travail. Tout cela entraîne des coûts. Les personnes doivent alors payer des services de garde qui peuvent être très dispendieux alors qu'elles ont un faible revenu.

Les ressources externes en emploi sont des organismes essentiels pour réduire les obstacles à l'emploi des populations qui vivent des discriminations d'accès et de maintien à l'emploi (personne en situation de handicap, personne éloigné du marché du travail, personnes vivant avec des problématiques de santé mentale, personnes judiciairisées, etc.). Ces organismes ont connu des conditions difficiles et l'écart se creuse entre leurs conditions de travail. Un soutien adéquat est essentiel pour mobiliser les efforts de lutte contre la pauvreté par le travail.

**Un soutien adéquat est  
essentiel pour mobiliser  
les efforts de lutte contre  
la pauvreté par le travail**

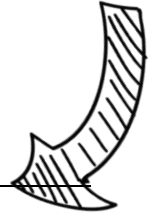
<sup>12</sup> Généreux, Mélissa et collaborateurs. 2020. *Impacts psychosociaux de la pandémie de COVID-19 : Résultats d'une large enquête québécoise*. Direction de santé publique de l'Estrie, Institut national de santé publique du Québec, Université de Sherbrooke, 16 p.

## Les groupes de populations qui rencontrent le plus d'obstacles

---

- Les personnes seules qui sont prestataires d'aide sociale demeurent les plus pauvres.
- Les personnes autochtones qui subissent des préjugés et des discriminations raciales les empêchant d'accéder à des emplois et des logements.
- Les femmes âgées : les organismes en travail de rue voient apparaître ce groupe de plus en plus dans les maisons de chambres et dans des refuges provisoires (hiver 2022).
- Les femmes-cheffes de familles monoparentales rencontrent plus d'obstacles pour se trouver un logement, un emploi et avoir accès aux services (transport).
- Les femmes fuyant la violence et les femmes locataires exposées aux multiples violences et dont la crise du logement les rendent prisonnières de rapports de pouvoir et dans des contextes où leur sécurité est menacée.
- Les personnes issues de l'immigration récente et les personnes réfugiées : la situation des nouvelles personnes arrivantes peut être difficile, en raison notamment de la non-reconnaissance des compétences, des diplômes et des expériences professionnelles. Ces personnes peuvent également manquer d'informations sur la façon dont fonctionnent les services ainsi que sur les programmes et mesures susceptibles de leur venir en aide.
- Les chambreurs et les chambreuses font partie des groupes de populations en grande situation de pauvreté. Cette catégorie explose dans la crise du logement du point de vue de leurs droits qui sont totalement bafoués. Ces personnes vivent dans des conditions socialement inacceptables dans des immeubles presque clandestins non déclarés. Celles-ci sont extrêmement vulnérables et plus précisément les femmes dont leur sécurité est menacée.
- Les personnes qui ont des problèmes de santé (physique et mentale) arrivent plus difficilement à s'adapter aux contraintes de l'emploi et ont des besoins liés à leurs conditions.





## Les pistes d'action ou les solutions en lien avec le revenu

---

- Augmenter les prestations d'aide sociale de base pour se rapprocher de la Mesure du panier de consommation. Actuellement, le coût d'une chambre est parfois plus élevé que le montant de base à l'aide sociale.
- S'assurer que toutes les personnes qui en ont besoin ont accès à un logement à prix modique ou à des mesures d'accès au logement abordable.
- Alléger les critères d'admissibilité des programmes d'aide et de soutien (Allocation-logement, crédit d'impôt pour solidarité, Allocation famille, prime au travail, Supplément au loyer, etc.). Certains groupes ne connaissent pas leurs droits et il y aurait un travail important à faire pour s'assurer que les personnes qui ont droit à des programmes en soient informées et accompagnées (les personnes âgées en particulier).
- S'assurer que les transports en commun en milieu urbain restent accessibles aux personnes en situation de pauvreté et de précarité économique. Faire en sorte que des systèmes de transport intermunicipal se déploient pour favoriser une plus grande accessibilité aux services et aux emplois.
- Cibler davantage certaines mesures qui ont un caractère plus universel. On peut penser ici à la somme de 500 \$ que le Québec a versé. Ce montant, représentant une proportion différente du revenu selon la personne, n'a pas la même signification pour une personne nantie ou une personne à faible revenu. Une logique d'équité ici devrait s'appliquer.



## Les pistes d'action ou les solutions en lien avec le marché du travail

---

- Augmenter le salaire minimum pour tendre vers le revenu viable. Travailler et être dans la pauvreté n'est pas une option.
- Revoir la durée des mesures d'intégration pour les situer davantage dans une perspective à long terme.
- Reconnaître les diplômes et les expériences professionnelles des personnes immigrantes.
- Alléger les critères d'accessibilité aux programmes d'employabilité afin que plus de personnes puissent en bénéficier et mettre en place des stratégies favorisant une transition en douceur vers un emploi régulier (avec accompagnement sur du moyen long terme).



## ÉDUCATION

L'éducation est un déterminant important de l'accès à l'emploi et une condition favorable à la sortie de la pauvreté. Nous disons favorable, car on peut avoir une bonne diplomation, mais un parcours de vie à obstacles qui conduit dans l'engrenage de la pauvreté ou de l'exclusion. L'approche de l'exclusion par les trajectoires s'intéresse à la diversité des parcours de vie qui peuvent conduire à la pauvreté ou l'exclusion (Groulx, 2011)<sup>13</sup>. Ces parcours sont influencés par plusieurs facteurs interreliés et portes d'entrée (la maladie, une perte d'emploi, un cumul de ruptures et de deuils, des chocs traumatiques, un déracinement, des carences sociales et affectives, etc.) entraînant une spirale de situations d'appauvrissement (Gaudreau dans Filion, Vinet et collab., 2019)<sup>14</sup> qui rend de moins en moins accessible le retour à la situation normale. La pauvreté est un phénomène complexe multidimensionnel.

Néanmoins, nous sommes d'accord que l'éducation joue un rôle fondamental pour prévenir la pauvreté et combattre l'exclusion sociale et elle constitue un facteur de protection important pour réduire les inégalités et faciliter l'intégration et la participation à la société.



Mais l'éducation, tout comme l'emploi, est aussi un terrain propice aux inégalités dont en témoignent les nombreuses pratiques sociales et d'intervention que nous avons pu observer et documenter qui visent à agir dans le domaine de l'égalité des chances pour la réussite éducative et scolaire telles que :

- Le projet École citoyenne de l'organisme COMSEP et celui des P'tits succès de Groupe Déclic, qui visent la réussite scolaire des enfants vivant au sein de familles à faible littératie, des projets en partenariat avec des écoles et des partenaires de la communauté.
- Celui de la Maison Pauline Bonin qui vise à accompagner des mères monoparentales dans un retour vers l'emploi ou l'étude en leur offrant un logement social et du soutien.
- Le projet Trajectoire qui vise à soutenir l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers à travers les transitions de la maison vers le service de garde pour ensuite intégrer l'école primaire.

L'éducation s'inscrit dans une trajectoire de vie de la petite enfance à l'âge de la retraite. Les besoins sont différents selon les étapes de vie, mais le coffre à outils du système éducatif devrait

<sup>13</sup> Groulx, L.-H. 2011. *Les facteurs engendrant l'exclusion au Canada : survol de la littérature multidisciplinaire*. Québec, CEPE, Gouvernement du Québec.

<sup>14</sup> Filion, Danielle, Jocelyn Vinet et collab. 2019. *Pauvreté, inégalités et problèmes sociaux 2<sup>e</sup> éd.* Anjou, Fidès Éducation.

pouvoir soutenir l'ensemble des besoins à tous les âges de la vie, faire en sorte que nos jeunes ne décrochent pas, que les adultes puissent maintenir leur niveau de compétences et de qualifications, que les personnes issues de l'immigration puissent être reconnues à travers leurs expériences scolaires, expérientielles, académiques et professionnelles et que ce soit facilitant pour elles de pouvoir s'intégrer au marché du travail et autres formes de contribution. L'âge de la retraite s'étire et plusieurs personnes à l'aube de la retraite se voient contraintes de continuer à travailler ou aspirent à continuer de contribuer. Faut-il pouvoir leur permettre de se maintenir à jour sur le plan de leurs compétences et cela de manière adaptée?

## **Constats, obstacles et problématiques**

### **Les liens entre l'école, la famille et la communauté**

La pandémie a mis à mal les liens et les courroies de transmission d'informations entre l'école et les familles où l'on retrouve des enfants qui ont des besoins particuliers. Il y a eu une rupture des liens et par conséquent de l'adaptation du soutien aux besoins des enfants. Par exemple, les parents ne pouvaient plus venir dans l'école. Le milieu scolaire utilise beaucoup de formulaires papier au détriment des contacts directs. Beaucoup d'enfants ont des plans d'intervention et ont donc des besoins de soutien. Il y a un grand besoin de reconstruire la relation famille-école pour assurer un soutien adapté aux besoins des enfants.

La relation famille-école est très importante, encore plus pour les parents qui sont éloignés du milieu scolaire et qui souvent ont vécu un parcours scolaire difficile. Quand leur enfant entre à l'école, ils ont déjà une vision négative de celle-ci. S'il n'y a pas de conditions qui favorisent la relation, l'expérience scolaire de l'enfant risque d'être plus difficile.

On ne peut pas favoriser la relation famille-école quand les enseignantes sont débordées et qu'il manque de professionnels non enseignants. Les enseignantes veulent travailler avec les parents, mais elles n'ont tout simplement pas le temps. Il y a également un manque d'éducatrices et d'éducateurs spécialisés; les postes disponibles ne sont pas comblés. Le manque de personnel est d'autant plus criant dans les milieux défavorisés ou avec les enfants/jeunes qui ont des besoins de soutien particulier creusant encore une fois un écart entre les groupes de la population. Il est maintenant courant qu'une classe d'une école défavorisée ait une multitude de remplaçant.e.s en quelques semaines ou que des parents d'enfants ayant besoin de soutien doivent venir chercher leur enfant à l'école ou au service de garde parce qu'il manque de personnel.

Les liens entre le fait de vivre en contexte de vulnérabilité ou de pauvreté et le décrochage scolaire sont clairement démontrés. Il est essentiel de briser le cercle vicieux intergénérationnel : le contexte de pauvreté entraîne le décrochage scolaire qui entraîne des situations de vulnérabilité. L'école à trois vitesses (école privée, école publique avec programme, école publique en classe ordinaire) n'aide pas les jeunes plus vulnérables en les condensant dans les



classes ordinaires. Pourtant, tous les élèves devraient avoir accès à des programmes leur permettant de développer des passions et des intérêts.

Les enfants qui sont en situation de pauvreté ont peu ou pas accès aux activités parascolaires, qui peuvent être dispendieuses (sorties, voyages). Cela crée des inégalités. Il existe des projets qui permettent à ces jeunes de participer à des activités, de vivre autre chose et de sortir des conditions qui les affectent dans tous les aspects de leur quotidien. Mais cela devrait être pris en compte par les institutions scolaires et elles devraient être soutenues pour s'assurer d'une plus grande accessibilité à tous les enfants.

**Des familles en difficulté ont besoin d'accompagnement dans leur rôle parental**

Des familles en difficulté (pauvreté, analphabétisme) ont besoin d'accompagnement dans leur rôle parental au niveau scolaire, et plus largement aussi dans les autres sphères de leur vie (réseau d'entraide, accompagnement budgétaire, besoins essentiels de la famille, insertion sociale et socioprofessionnelle, etc.). Leur isolement est grand, elles ont

besoin des ressources communautaires pour passer à travers les étapes scolaires entre autres. Leur condition de pauvreté leur laisse peu de disponibilité mentale, étant constamment en gestion des urgences et de survie. Ces réalités sont peu propices aux apprentissages et à la réussite éducative.

L'école est un milieu très normatif. Il en faut peu pour que les familles soient mal perçues. C'est le cas plus particulièrement des familles issues de l'immigration récente et les familles autochtones.

Les parents qui vivent en contexte de pauvreté n'ont pas les ressources nécessaires pour répondre aux normes de développement attendues de leurs enfants en milieu scolaire ou autres (CPE, activités parascolaires, camp de jour, etc.). Cette réalité provoque des jugements de négligence alors qu'il s'agit de conditions d'existence inadéquates qui ne permettent pas aux parents d'accomplir un rôle favorable au développement de leurs enfants dans leur plein potentiel. Pour certains groupes, dont les personnes issues de l'immigration ou les personnes autochtones, en plus de ces conditions déshabilitantes, elles doivent composer avec des normes culturelles différentes qui les exposent à des préjugés tenaces. « Le risque de poser un jugement de valeur est grand lorsque les paramètres d'évaluation sont conçus selon des critères occidentaux qui tiennent peu compte de la réalité quotidienne des familles issues d'autres codes culturels. » (Bellerose, dans Filion, Vinet et collab., 2019, p. 59)

Nous observons que le milieu scolaire est de plus en plus conscient des enjeux vécus par les enfants en situation de pauvreté et ouvert à des partenariats avec la communauté. L'école ne peut pas apporter toute seule toutes les solutions à la pauvreté. L'interaction entre ces milieux influence les pratiques des uns et des autres pour le mieux-être des enfants et leurs parents ce qui est favorable à l'amélioration des liens et de la relation.

### Groupes de populations les plus touchés

---

- Les parents et leurs enfants issus de l'immigration récente.
- Les familles autochtones en milieu urbain sont particulièrement exposées aux inégalités, aux discriminations et aux préjugés tenaces envers elles.
- Les mères-cheffes de famille, dont les jeunes mères.
- Des familles en difficulté (pauvreté, analphabétisme).



### Les pistes d'action ou les solutions relatives à l'éducation et à la formation

---

- Soutenir les organismes, les projets et les actions qui vont dans le sens du renforcement des liens famille-école-communauté, ceux-ci étant très importants. Il faut soutenir les initiatives qui favorisent l'implication des parents (briser le cercle intergénérationnel) ainsi que les liens école-communauté.
- Réaliser des programmes mettant en lien les équipes-écoles, les parents et les organismes communautaires qui rejoignent ces populations.
- Adapter les programmes de francisation à la réalité des personnes auxquelles ils sont destinés. Les modalités mises en place doivent favoriser la participation et faire en sorte que les personnes n'aient pas à choisir entre le travail et la francisation.
- Adapter les modalités de formation à la réalité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. Par exemple, il est extrêmement difficile pour une mère monoparentale en situation de handicap de participer à des programmes de formation. De façon générale, les horaires des formations offertes ne sont pas du tout adaptés à la situation de ces femmes.
- Accroître les places en CPE et maintenir l'accessibilité aux familles (coût des CPE).
- Offrir un cadre pédagogique équitable pour tous les élèves du Québec, peu importe le quartier, le besoin de soutien ou le revenu.

## BESOINS ESSENTIELS

### Constats : les besoins essentiels, des thématiques transversales

---

Les besoins essentiels sont des thématiques transversales. Se loger, se nourrir, pouvoir se faire soigner, pouvoir se transporter est conditionnel à pouvoir travailler, s'éduquer et participer socialement.

La pauvreté est un phénomène enchevêtré et il importe de prendre en considération les interactions entre les différents besoins de base qui ne peuvent être considérés séparément. Ces besoins sont différents selon les réalités spécifiques à chacun des groupes de populations (femmes, jeunes, personnes âgées, familles, personnes issues de la diversité culturelle et de genre). Il y a des enjeux spécifiques à chaque groupe en ce qui a trait à la sécurité alimentaire, le logement, l'accessibilité aux services.

Par ailleurs, on ne peut aborder ces problèmes sans les mettre en relation avec l'organisation des services.

### Des indicateurs de conditions de vie, témoins de la pauvreté des besoins essentiels

Outre le revenu, certains indicateurs de conditions de vie sonnent l'alarme d'une situation de pauvreté (Filion, Vinet et collab., 2019). Ils sont souvent reliés aux besoins essentiels : le fait de fréquenter des banques alimentaires; de vivre dans un HLM, de vivre en chambre ou dans des logements inadéquats, ou encore de vivre de l'instabilité résidentielle (ne pas avoir de logement fixe); de ne pas avoir d'argent pour se déplacer en voiture ou transport en commun; le fait de ne pas avoir les vêtements adéquats selon les saisons; de ne pas pouvoir compter sur un réseau d'entraide; de ne pas être en mesure de payer des médicaments ou soins nécessaires; de devoir se procurer des aliments seulement dans un Dollarama; etc. Toutes ces situations entravent la capacité des personnes d'assumer une pleine participation et une contribution face à leurs rôles sociaux que ce soit comme citoyen.enne.s, parents, travailleur.euse.s, étudiant.e.s, etc. Ces situations témoignent de notre degré de tolérance collective à la pauvreté.

### Pauvreté, besoins essentiels et espace des choix

La pauvreté laisse peu de place à l'espace des choix. Choisir son quartier, son milieu de vie, choisir quoi mettre dans son panier d'épicerie, choisir ses vêtements, ses sorties. Pouvoir choisir selon ses aspirations est pourtant bien légitime. Dans les banques alimentaires, souvent il n'est pas possible de refuser les aliments offerts même si on n'en consomme pas. Les personnes se sentent obligées de tout accepter de peur d'être coupées la prochaine fois. Il existe toutefois des systèmes qui donnent la possibilité de faire des choix. Ce genre de pratiques favorise le pouvoir d'agir de la personne et la reprise de contrôle sur sa vie. On observe une grande normalisation sociale autour des saines habitudes de vie.

## La sécurité alimentaire

---

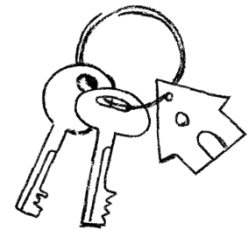
Il y a beaucoup de considérations qui entourent le recours au soutien alimentaire. Il y a un courant qui dévalorise l'aide d'urgence, mais force est de constater que tant qu'il y aura de la pauvreté, il faudra aussi avoir du dépannage alimentaire. L'aide d'urgence demeure une nécessité et elle est légitime.

Les personnes en très grande situation de pauvreté ont davantage l'habitude d'avoir recours aux banques alimentaires que les travailleuses et les travailleurs pauvres, qui ne sont pas habitués à utiliser ce type de ressources et qui sont très fragilisés. Un sentiment de honte exprimé par les travailleurs pauvres qui les amène à ne pas faire appel aux services auxquels ils auraient droit et dont ils ont besoin. L'organisation des services peut être stigmatisante : devoir se déplacer, faire la ligne, faire preuve de sa condition de pauvreté constitue des atteintes à la dignité de la personne. Pour éviter que les gens se sentent étiquetés, certains organismes offrent la livraison. Cela pourrait permettre aux individus de se familiariser avec l'organisme. Ce sont des pistes pertinentes pour agir en protégeant la dignité des personnes.

## Logement et besoins spécifiques des groupes de populations

---

L'accès à un logement subventionné est le premier facteur pour stabiliser la situation d'une personne. La sécurité alimentaire et le logement sont étroitement liés. Si les personnes pouvaient se loger dans des logements sociaux sains, moins coûteux et qui correspondent à leurs revenus, elles pourraient consacrer plus d'argent à l'alimentation et vivre sans le stress constant de perdre sa maison. Le logement, la santé et l'alimentation ne doivent pas être considérés de façon séparée. Les interrelations sont étroites.



Être bien logé, c'est bien plus qu'avoir un toit sur la tête. C'est vivre dans un environnement qui permet à chacun et chacune de se sentir en sécurité, d'avoir une vie sociale satisfaisante, de pouvoir fréquenter des services ou des commerces pour répondre à ses besoins, se déplacer librement et en sécurité, sans obstacle physique et surtout sans subir les préjugés des voisins ou des propriétaires, c'est pouvoir compter sur des personnes-ressources en cas de besoin, etc.

En effet, dans le cadre d'une étude actuelle sur le logement que nous menons avec le Consortium de développement social de la Mauricie, nous avons exploré les besoins en logement de groupes de populations particuliers<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> Cette étude comporte 3 volets : un état de situation sur les données sociodémographiques en lien avec l'habitation et le logement social et communautaire en Mauricie, un volet sur les politiques publiques en matière de logement et un troisième volet sur les réalités et besoins des groupes de populations vulnérables. Les cahiers de recherche seront diffusés à la fin de l'été.

### Les groupes de populations issus des communautés autochtones

- Sont victimes de racisme et de préjugés tenaces à leur égard ce qui les contraint parfois à cacher leur identité et à accepter des conditions de logement inconvenantes sur le plan de la salubrité, de la sécurité, de la taille du logement.
- Se butent à des obstacles majeurs pour obtenir un logement, ce qui accentue les risques d'instabilité résidentielle et d'itinérance.
- Ont besoin de référencement, de soutien et d'accompagnement pour les formulaires administratifs reliés à des programmes et pour être introduits auprès des propriétaires afin de limiter l'impact des préjugés à leurs égards.

### Les groupes de populations marginalisées (santé mentale)

- Sont particulièrement vulnérables.
- Vivent ou ont vécu plus souvent de l'instabilité résidentielle.
- Vivent plus souvent seuls dans un logement qui ne rencontre pas le seuil d'indicateurs de qualité et d'abordabilité (besoins impérieux). Les femmes sont surreprésentées dans ce groupe selon l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) (2021).
- Sont plus nombreux, dans ce groupe, à vivre en chambre. Ce type de logement et le peu de preuves à fournir par les personnes (cote de crédit, papiers d'identité, références) leur laissent une marge de manœuvre plus grande que dans d'autres types de logements. Ces logements sont souvent insalubres et les personnes sont exposées à des évictions subites sans recours. Leur chèque d'aide sociale est parfois saisi directement par le propriétaire pour s'assurer que le loyer soit payé.
- Subissent beaucoup d'intimidation et de menaces à l'intégrité des personnes par les propriétaires (observations des ressources).
- Ont un sentiment de sécurité et de dignité qui est mis à mal.
- Vivent de l'instabilité résidentielle, particulièrement les femmes qui habitent en chambre, et sont exposées plus facilement aux violences sexuelles en raison des espaces communs qu'elles partagent et du peu de sécurité.

### Les groupes de populations immigrantes-réfugiées

- Subissent de nombreux préjugés en lien avec leur identité ethnique, leurs habitudes et leur mode de vie, leurs valeurs et leur culture, ce qui entraîne des discriminations d'accès au logement, selon les ressources qui les accompagnent.
- Hésitent à dénoncer des situations de discrimination qu'ils ont vécues de crainte d'impact négatif sur leur parcours de vie vers la résidence permanente.
- Ont de la difficulté à louer un logement du marché privé lorsque le français n'est pas suffisamment acquis.

### Les personnes âgées à faible revenu

- Ont de moins en moins d'options dans le choix de résidences privées pour aînés (RPA) vu la fermeture de plusieurs d'entre elles qui étaient abordables (faibles coûts).
- Demeurent à leur domicile malgré leur perte d'autonomie vue l'absence d'options abordables dans le réseau public (RPA, HLM) et les fermetures de RPA dans le réseau privé, augmentant les risques pour leur sécurité.
- Ont de la difficulté à payer les services d'aide à la personne dont elles ont besoin, et ce, même en RPA de type communautaire.
- Habitent de plus en plus en chambre, phénomène en émergence selon les ressources du milieu. Ces habitations répondent à leur capacité financière et sont parfois plus accessibles au rez-de-chaussée.



### Constats spécifiques aux femmes

- Craignent de perdre leur logement et d'être dans l'impossibilité de se loger ailleurs, ce qui augmente leur vulnérabilité :
  - À la discrimination et au harcèlement pour les femmes immigrantes et racisées.
  - Aux multiples violences et aux abus (avances et violences sexuelles, actes de voyeurisme, exhibitionnisme, attouchements, viols, entrées par effraction, chantage pour avoir des rapports sexuels) pour les femmes locataires en situation de pauvreté, notamment en raison du rapport de pouvoir entre elles et les propriétaires en contrepartie de baisse du prix du loyer, de réparations ou rénovations à faire dans le logement.
- Craignent de se retrouver à la rue, avec leurs enfants lorsqu'elles sont mères, si elles ne tolèrent pas les situations d'abus et de violence dont elles sont victimes.
- N'ont pas d'offres de services de logements subventionnés lorsqu'elles sont en situation d'itinérance et vivent avec des conditions de santé mentale difficiles. Cette situation est d'autant plus remarquée lors de situation de crise.
- Sont victimes de discrimination par les propriétaires et ont un enjeu d'obtenir un logement abordable, accessible et sécuritaire répondant à leurs besoins lorsqu'elles vivent avec une mobilité réduite.
- Vivent plusieurs obstacles en matière d'accès au logement lorsqu'elles sont handicapées et mères.



### Les femmes fuyant de la violence

- Sont à risque d'instabilité résidentielle lorsqu'elles quittent le conjoint violent, car appauvries par une situation de dépendance financière envers lui; situation exacerbée par l'appauvrissement, la dépendance financière et le manque de logement subventionné et disponible pour les situations d'urgence postséparation. Ce qui augmente le risque de retour dans le milieu de violence.
- Vivent un plus grand sentiment d'inquiétude face au besoin de sécurité dans leur logement et le bâtiment dans lequel elles habitent, particulièrement pour les femmes fuyant la violence conjugale et la violence en situation de postséparation. Le besoin de logement subventionné pour celles-ci est évoqué comme une lacune de service ainsi que l'accès à une maison de 2<sup>e</sup> étape.

### Les femmes autochtones :

- Ont tendance à quitter leur communauté pour fuir des situations de violence, d'abus et de grande proximité dans l'espace de vie intime.
- Vont vers les villes centres pour avoir accès à un logement plus convenable et moins risqué.
- Sont victimes de sexisme et de discrimination sur le plan de l'accès aux logements abordables.

Vivent dans des logements surpeuplés, même en milieu urbain, qui les exposent aux multiples violences, au risque d'instabilité résidentielle et d'itinérance. Ces situations peuvent conduire à des homicides.



### Les pistes d'action au regard des besoins essentiels

---

- S'assurer que toutes les personnes qui en ont besoin ont accès à un logement à prix modique ou à des mesures d'accès au logement abordable.
- S'assurer que les femmes fuyant des situations de violence ou d'abus ont accès rapidement à un logement abordable pour elle et leurs enfants.
- Soutenir les ressources d'accompagnement pour les groupes de populations vulnérables.

## PROXIMITÉ ET INCLUSION SOCIALE

### À propos des Alliances pour la solidarité

---

Le gouvernement du Québec reconnaît, par la mesure 11.3 (Alliances pour la solidarité), la capacité des milieux à définir ses orientations et sa gouvernance en matière de lutte contre la pauvreté. Les actrices et les acteurs de tous horizons sont conviés à travailler ensemble vers un Québec sans pauvreté, plus inclusif de tout son monde et dans une perspective de protéger les générations futures.

Dans le cadre des Alliances pour la solidarité soutenue par le Fonds québécois d'initiatives sociales, la décentralisation vers les régions permet la prise en compte des spécificités des territoires et d'élaborer des projets « sur mesure » pour les différentes communautés. Cette décentralisation a permis de prioriser des projets à partir d'enjeux territoriaux spécifiques. Chaque territoire a ses particularités en matière de ressources, de proximité des populations par rapport aux services, de partenariat et de collaboration entre les actrices et les acteurs du développement. La situation est très variable d'un territoire à l'autre.

Toutefois, nous observons des inégalités entre les territoires sur le plan des ressources disponibles, de l'accessibilité aux services, de l'accès aux ressources d'accompagnement et à la formation continue. La répartition des ressources entre les territoires dans le cadre des Alliances pose l'enjeu de l'équité.

### À propos du FQIS

---

La concertation intersectorielle est privilégiée pour atteindre des effets structurants en matière de lutte contre la pauvreté et celle-ci est orientée vers les approches territoriales regroupant des organisations de tous horizons. Cette stratégie privilégiée vise le développement de projets plus structurants qui auront des retombées plus durables en matière de lutte contre la pauvreté.



Toutefois, plusieurs organismes communautaires réalisent des projets d'envergure et porteurs de retombées nécessitant des partenariats sans qu'ils soient inscrits dans une approche territoriale. Il importe de reconnaître ses stratégies qui demandent du soutien à long terme.

Il y a eu des zones « floues » entre les différentes régions quant à l'interprétation du cadre normatif des Alliances. Cela s'est traduit par des processus lourds ou moins lourds, rigides ou moins rigides, complexes ou moins complexes selon les régions. Il y a eu de grands écarts entre les différentes interprétations régionales. Ces écarts d'interprétation peuvent entraîner des

conséquences sur l'analyse des projets, les critères d'attribution du fonds et les contraintes qui sont imposées aux promoteurs des projets.

Par ailleurs, pour que les projets soient structurants, il nécessite la plupart du temps un financement dans la durée. Il serait nécessaire alors de pouvoir considérer cet aspect dans le cadre normatif du FQIS. Nous pensons que certains projets peuvent nécessiter deux ou trois cycles de financement pour atteindre les effets structurants souhaités pour les personnes, pour les organisations et pour les communautés surtout pour les projets qui visent des changements de pratiques ou le développement d'un nouveau service (comme une épicerie communautaire par exemple).

## La participation des personnes concernées

---

La participation des personnes demeure un défi. Nous observons des pratiques très différentes d'un territoire à l'autre et d'un projet à l'autre en matière de participation des personnes concernées.

La participation des personnes s'inscrit dans des paradigmes d'action construits par des expériences collectives. Ainsi la culture de participation dans le cadre des Alliances et des projets est à échelle variable.

De manière transversale, nous observons que s'il n'y a pas d'efforts consentis pour soutenir la participation des personnes, cette dernière demeure fragile et peut s'estomper rapidement. Elle doit être soutenue dans le temps et dans l'intensité par des stratégies de mobilisation, d'animation et d'accompagnement qui doivent être reconnues par des budgets dédiés.

**La participation des personnes demande du temps, des pratiques d'éducation populaire et des ressources**

On observe des volontés d'implication citoyenne plus grande dans les effets à plus long terme des projets. Il faut retenir que ces projets sont contributifs au développement du pouvoir d'agir. C'est en développant ce pouvoir d'agir que les personnes seront ensuite en mesure de s'impliquer dans les processus territoriaux.

La participation des personnes s'est déployée davantage à l'échelle des projets que dans les processus régionaux bien que nous ayons observé quelques expériences exemplaires de participation, plus précisément dans le Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches.

La participation des personnes demande du temps, des pratiques d'éducation populaire et des ressources pour soutenir les personnes qui vivent dans des conditions difficiles. Les impliquer demande une adaptation des façons de faire.

Suivre la trace de la participation des personnes est un défi. Les ressources et les personnes bougent au fil de l'évolution d'un projet. La traçabilité des processus et des personnes rend difficile la mesure des retombées.

La perspective ADS+ insufflée dans les orientations des Alliances a eu des retombées sur les efforts déployés par les organismes pour rejoindre de manière spécifique les populations diverses. C'est souvent le + de l'ADS qui mobilise les organisations en lien avec leur intérêt et enjeux d'inclure la diversité. Il reste encore un travail d'éducation, de sensibilisation à faire autour de l'enjeu d'égalité entre les hommes et les femmes. Il y a encore peu de données statistiques différenciées selon les sexes, et ce, même dans les statistiques officielles.

## Les pistes d'action au regard de la proximité et l'inclusion sociale

---

### Alliances pour la solidarité

- Reconnaître les particularités des territoires en octroyant les ressources nécessaires selon le territoire et en accordant suffisamment d'autonomie pour que les milieux adaptent les stratégies de lutte à la pauvreté à leurs réalités.
- Poursuivre le financement du Fonds québécois d'initiatives sociales en le rendant récurrent permettant ainsi au milieu de mettre en place des mécanismes structurants de gestion du fonds et de participation citoyenne.
- Assurer le financement à la mission de la concertation et de l'action intersectorielle en reconnaissant son rôle de partie prenante incontournable des Alliances pour la solidarité et plus largement du développement social au Québec.
- Augmenter les subventions à la mission des organismes communautaires autonomes et mettre en place des politiques favorables à de meilleures conditions de travail et protections sociales.
- Accorder du financement à la mission aux ressources de soutien et d'accompagnement en développement social, communautaire et développement des communautés (recherche, évaluation, accompagnement territorial, etc.).
- Poursuivre les efforts gouvernementaux pour fournir des données différenciées selon les sexes avec une perspective intersectionnelle.

### Participation des personnes

- Accorder du financement pour des ressources de coordination et de mobilisation citoyenne, ainsi que pour soutenir la participation des personnes concernées autant dans les projets que dans les processus.
- S'assurer que l'orientation n'est pas comprise comme un critère d'évaluation des projets afin de ne pas instrumentaliser la participation citoyenne.

# ACTION COMMUNAUTAIRE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

## Des organismes communautaires qui tiennent à bout de bras le filet social du Québec et qu'il importe de reconnaître à leur juste valeur

Pendant la pandémie, les organismes communautaires ont tenu le filet social du Québec avec peu de soutien financier et de reconnaissance de leur rôle et de leur contribution. Sans leur apport, des pans de populations auraient été laissés à l'abandon, invisibles de leurs réalités sociales, de leur détresse. Le rapport de l'Observatoire de l'action communautaire autonome (2021, 2022) et l'Avis du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté (2021) sont éloquentes à cet effet.

Pendant les trois dernières années, nous avons observé, auprès des organismes que nous accompagnons, une tout aussi grande fragilité que les populations qu'ils accompagnent. Il importe que les orientations du Plan d'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté fassent une place importante à ces organismes par le financement qui leur sera accordé. Sans eux, le réseau institutionnel (santé et scolaire) aurait été défaillant au regard de plusieurs groupes de populations. Ils sont partenaires et complémentaires de ces réseaux et nos choix politiques doivent en témoigner par un financement accru, des mesures pour soutenir leurs conditions de travail (conditions salariales, protections sociales et régimes de retraite) acceptables. Il importe de réduire les inégalités entre les organismes eux-mêmes dans une perspective d'équité.

**...une place importante à ces organismes par le financement qui leur sera accordé.**

## FICHE SYNTHÈSE DU MÉMOIRE

### Pour un Québec sans pauvreté, inclusif de tout son monde et en soutien aux actrices et aux acteurs engagés dans la lutte contre la pauvreté

#### Principes qui devraient guider la consultation :

- Consulter pour apporter des changements significatifs pour les personnes et les communautés et une meilleure adéquation entre les politiques publiques et les réalités des personnes.
- Garder le cap sur les droits sociaux dans les orientations pour éviter que la sortie de pauvreté n'incombe qu'aux personnes elles-mêmes.
- Consultation en période postpandémie, un moment propice pour prendre la mesure des inégalités et de l'appauvrissement grandissant de plusieurs groupes de populations qui sont poussés vers la marge.

Thèmes	Constats prioritaires	Pistes d'actions prioritaires	Groupes de populations prioritaires
<b>Revenu (Revenu minimum garanti)</b>	<p>Même si la pauvreté a un caractère multidimensionnel, il n'en demeure pas moins que le revenu est déterminant dans la sortie de pauvreté. Et la sortie de pauvreté est plus que la couverture des besoins de base et encore plus que le seuil de survie de l'aide sociale dont la prestation de base est moins élevée que le coût d'un logement, et ce, même pour une chambre.</p> <p>L'absence de revenu décent constitue le premier obstacle et le plus important à l'accès au logement, à l'éducation, à l'accès aux services sociaux et de santé (gradient social de la santé).</p>	<p>Accroître le revenu minimum pour garantir une vie décente, la couverture des besoins essentiels et la participation sociale.</p> <p>Augmenter le revenu de base des prestataires de l'aide sociale, dont les personnes considérées « aptes », pour atteindre au minimum le seuil de la MPC.</p> <p>Élargir à toutes personnes prestataires de l'assistance sociale l'accès au programme de revenu offert aux personnes ayant des contraintes sévères (solidarité sociale). Elles pourront travailler certaines heures par semaine hors du marché privé comme dans des organismes communautaires.</p>	<p>Toute personne vivant sous le seuil de pauvreté selon la MPC.</p> <p>Personne seule à l'aide sociale « apte » (prestataires de l'assistance sociale).</p> <p>Prestataires sans contraintes sévères, plus précisément.</p>

Thèmes	Constats prioritaires	Pistes d'actions prioritaires	Groupes de populations prioritaires
<b>Revenu et travail</b>	<p>Le fait d'occuper un emploi ne permet pas nécessairement de sortir de la pauvreté ni de pouvoir répondre aux besoins de base. La nature et les conditions de l'emploi doivent être prises en compte. Les emplois qui sont occupés par des personnes qui n'ont pas de diplôme ou de qualifications sont souvent associés à des déplacements plus longs, de longues heures de travail et une absence de flexibilité dans les conditions de travail. Tout cela entraîne des coûts. Les personnes doivent alors payer des services de garde qui peuvent être très dispendieux alors qu'elles ont un faible revenu.</p> <p>Travailler et être pauvre ne devrait pas être une option.</p>	<p>Bonifier et rendre accessibles les programmes et mesures de soutien aux revenus - accompagner les personnes à se prévaloir de leurs droits.</p> <p>Augmenter le salaire minimum pour atteindre au minimum le seuil du revenu viable.</p> <p>Soutenir, par des politiques publiques et fiscales adaptées, les besoins des travailleur.euse.s autonomes.</p>	<p>Les personnes âgées, plus précisément. Les groupes de populations à faible niveau de littératie.</p> <p>Travailleur.euse.s pauvres.</p> <p>Travailleur.euse.s autonomes. Retraité.e.s au travail.</p>
<b>Emploi</b>	<p>Même en temps de crise de la main-d'œuvre, le marché du travail demeure un terrain propice aux inégalités et concurrentiel dont l'accès et le maintien demeurent un défi de taille pour certains groupes dont l'employabilité ne correspond pas à l'évolution et aux transformations du marché.</p>	<p>Revoir la durée des mesures d'intégration pour les situer davantage dans une perspective à long terme.</p> <p>Reconnaitre les diplômes et les expériences professionnelles des personnes immigrantes.</p> <p>Alléger les critères d'accessibilité aux programmes d'employabilité afin que plus de personnes</p>	<p>Les prestataires aptes, mais qui ont des contraintes à l'emploi non reconnues qui font obstacle à leur employabilité.</p> <p>Les personnes immigrantes et</p>

Thèmes	Constats prioritaires	Pistes d'actions prioritaires	Groupes de populations prioritaires
	<p>Un revenu minimum garanti permettrait aux personnes, dont les plus éloignées du marché du travail, de participer et contribuer socialement dans le cadre d'activités communautaires.</p>	<p>puissent en bénéficier et mettre en place des stratégies favorisant une transition en douceur vers un emploi régulier (avec accompagnement sur du moyen long terme).</p>	<p>réfugiées.</p> <p>Les personnes autochtones qui ont plus d'obstacles pour se trouver un logement et un emploi.</p>
<p><b>Éducation</b></p>	<p>L'éducation est un déterminant important de l'accès à l'emploi et une condition favorable à la sortie de la pauvreté.</p> <p>L'éducation s'inscrit dans une trajectoire de vie de la petite enfance à l'âge de la retraite. Les besoins sont différents selon les étapes de vie, mais le coffre à outils du système éducatif devrait pouvoir soutenir l'ensemble des besoins à tous les âges de la vie.</p> <p>La relation famille-école-communauté est très importante, encore plus pour les personnes qui sont éloignées du milieu scolaire et qui ont déjà vécu des expériences négatives avec le réseau scolaire.</p>	<p>Soutenir les organismes, les projets et les actions qui favorisent l'implication des parents (briser le cercle intergénérationnel) et qui mettent en lien les équipes-écoles, les parents et les organismes communautaires qui rejoignent ces populations. Ceci permettra de maintenir les liens famille-école-communauté qui sont très importants.</p> <p>Adapter les programmes de francisation à la réalité des personnes auxquelles ils sont destinés.</p> <p>Adapter les modalités de formation à la réalité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, dont les horaires des formations, pour qu'elles soient adaptées entre autres à la situation des femmes monoparentales.</p> <p>Accroître les places en CPE et maintenir l'accessibilité aux familles (coût des CPE).</p> <p>Offrir un cadre pédagogique équitable pour tous les élèves du Québec, peu importe le quartier, le besoin de soutien ou le revenu.</p>	<p>Les parents et leurs enfants issus de l'immigration récente.</p> <p>Les familles autochtones en milieu urbain qui sont particulièrement exposées aux inégalités, aux discriminations et aux préjugés tenaces envers elles.</p> <p>Les mères-chefes de famille, dont les jeunes mères.</p> <p>Les familles en difficulté (pauvreté, analphabétisme).</p>



Thèmes	Constats prioritaires	Pistes d'actions prioritaires	Groupes de populations prioritaires
<b>Besoins essentiels</b>	L'accès à un logement subventionné est le premier facteur pour stabiliser la situation d'une personne. La sécurité alimentaire et le logement sont étroitement liés. Si les personnes pouvaient se loger dans des logements sociaux sains, moins coûteux et qui correspondent à leurs revenus, elles pourraient consacrer plus d'argent à l'alimentation et vivre sans le stress constant de perdre sa maison. Le logement, la santé et l'alimentation ne doivent pas être considérés de façon séparée. Les interrelations sont étroites.	<p>Investir dans le logement social et communautaire et s'assurer que toutes les personnes en situation de pauvreté et travailleur.euse.s pauvres puissent accéder à un logement social ou communautaire, ou un logement abordable.</p> <p>S'assurer que les femmes fuyant des situations de violence ou d'abus ont accès rapidement à un logement abordable pour elles et leurs enfants.</p> <p>Soutenir les ressources d'accompagnement pour les groupes de populations vulnérables.</p> <p>Mener des campagnes de sensibilisation contre les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté et les groupes de populations plus exposés à vivre des discriminations.</p> <p>Favoriser des stratégies qui permettent aux personnes de faire des choix personnels pour soutenir le développement du pouvoir d'agir.</p>	<p>Personnes prestataires de l'aide sociale.</p> <p>Travailleurs et travailleuses pauvres.</p> <p>Personnes issues de l'immigration.</p> <p>Personnes autochtones.</p> <p>Personnes âgées à faible revenu.</p> <p>Femmes en situation de vulnérabilité et femmes fuyant des situations de violence conjugale.</p>
<b>Proximité et inclusion sociale — participation</b>	Par la mesure 11.3, le gouvernement reconnaît la capacité des milieux de se gouverner et d'établir les priorités et besoins de leur milieu et c'est important pour le développement des territoires.	<p>Reconnaître les particularités des territoires en octroyant les ressources nécessaires selon le territoire et en accordant suffisamment d'autonomie pour que les milieux adaptent les stratégies de lutte à la pauvreté à leurs réalités.</p> <p>Poursuivre le financement du Fonds québécois</p>	<p>Les actrices et les acteurs du développement social, du développement des communautés et ceux de l'action communautaire.</p>

Thèmes	Constats prioritaires	Pistes d'actions prioritaires	Groupes de populations prioritaires
		<p>d'initiatives sociales en le rendant récurrent, permettant ainsi au milieu de mettre en place des mécanismes structurants de gestion du fonds et de participation citoyenne.</p> <p>Assurer le financement à la mission de la concertation et de l'action intersectorielle en reconnaissant son rôle de partie prenante incontournable des Alliances pour la solidarité et plus largement du développement social au Québec.</p> <p>Augmenter les subventions à la mission des organismes communautaires autonomes et mettre en place des politiques favorables à de meilleures conditions de travail et protections sociales.</p> <p>Accorder du financement à la mission aux ressources de soutien et d'accompagnement en développement social, communautaire et développement des communautés (recherche, évaluation, accompagnement territorial, etc.).</p>	<p>Les organismes communautaires.</p> <p>Les ressources d'accompagnement (recherche, évaluation, soutien au processus collectif).</p>
<b>Participation citoyenne</b>	La participation des personnes demeure un défi. Nous observons des pratiques très différentes d'un territoire à l'autre et d'un projet à l'autre en matière de participation des personnes concernées.	Octroyer des ressources financières dédiées à l'accompagnement de la participation citoyenne.	<p>Ressources d'accompagnement.</p> <p>Organismes promoteurs.</p> <p>Personnes concernées.</p>

Thèmes	Constats prioritaires	Pistes d'actions prioritaires	Groupes de populations prioritaires
	<p>La participation des personnes s'inscrit dans des paradigmes d'action construits par des expériences collectives. Ainsi la culture de participation dans le cadre des Alliances et des projets est à échelle variable.</p> <p>De manière transversale, nous observons que s'il n'y a pas d'efforts consentis pour soutenir la participation des personnes, cette dernière demeure fragile et peut s'estomper rapidement. Elle doit être soutenue dans le temps et dans l'intensité par des stratégies de mobilisation, d'animation et d'accompagnement qui doivent être reconnues par des budgets dédiés.</p> <p>La perspective ADS+ insufflée dans les orientations des Alliances a eu des retombées sur les efforts déployés par les organismes pour rejoindre de manière spécifique les populations diverses. C'est souvent le + de l'ADS qui mobilise les organisations en lien avec leur intérêt et enjeux d'inclure la diversité.</p>	<p>Octroyer des ressources financières dédiées à la participation des citoyens et des citoyennes directement (allocation, frais de transport, etc.).</p> <p>S'assurer que l'orientation ne soit pas comprise comme un critère d'évaluation des projets afin de ne pas instrumentaliser la participation citoyenne.</p>	

<p>À propos du FQIS</p>	<p>La concertation intersectorielle est privilégiée pour atteindre des effets structurants en matière de lutte contre la pauvreté et celle-ci est orientée vers les approches territoriales regroupant les acteurs et les actrices.</p> <p>Toutefois, plusieurs organismes communautaires réalisent des projets d'envergure et porteurs de retombées nécessitant des partenariats sans qu'ils soient inscrits dans une approche territoriale. Il importe de reconnaître ses stratégies qui demandent du soutien à long terme.</p> <p>Nous observons des divergences d'interprétation quant à l'application de certains critères concernant la gestion administrative du FQIS. Ces interprétations ont comme effet de produire des iniquités territoriales dans la gestion du fonds, des contraintes importantes dans l'application des orientations et des critères d'évaluation des projets.</p>	<p>FQIS : Faire preuve de souplesse en révisant le cadre normatif, en soutenant l'analyse différenciée selon les sexes et l'intersectionnalité, en créant des incitatifs à l'évaluation, en incluant des dépenses en équipement et infrastructures et en soutenant la consolidation des initiatives structurantes.</p> <p>Assouplir les critères du FQIS pour soutenir la réalisation de projets structurants nécessitant une durée dans le temps et des infrastructures.</p> <p>Clarifier les zones possibles d'interprétation du cadre normatif du FQIS pour laisser aux territoires toute la marge de manœuvre nécessaire au développement de projets structurants.</p>	<p>Ministères et instances régionales.</p> <p>Fiduciaires — mandataires des Alliances.</p>
-------------------------	---	--	--